

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. François Baertschi, Florian  
Gander, Sandro Pistis, Daniel Sormanni, Thierry  
Cerutti, Danièle Magnin, André Python, Patrick  
Dimier, Francisco Valentin, Françoise Sapin*

*Date de dépôt : 9 mai 2019*

## **Proposition de motion**

### **Le scandale de la Feuille d'avis officielle numérique : revenons à la formule papier temporairement !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la Feuille d'avis officielle (FAO) de l'Etat de Genève a été brusquement convertie en format numérique uniquement ;
- que les milieux professionnels, les associations intéressées et les particuliers concernés disposent dorénavant d'un site internet de la FAO mal conçu et inutilisable ;
- qu'il est nécessaire de payer les services d'une société vaudoise pour avoir des informations valables sur les autorisations de construire ;
- qu'un particulier membre d'une association genevoise nous a indiqué ne pas pouvoir recevoir, contrairement à la société vaudoise en question, ces données informatiques brutes ;
- que la connaissance des informations de la FAO est déterminante pour que les particuliers, les propriétaires et les associations puissent faire valablement usage de leurs droits ;
- que des employés de l'imprimerie, généralement en fin de carrière, ont perdu leur emploi, créant des difficultés personnelles considérables ;
- que l'économie pour l'Etat n'en est pas une puisqu'il faut financer des prestations de chômage et d'aide sociale dues à cette situation et qu'il y a un manque à gagner peu chiffrable au niveau de l'inefficacité de l'information,

invite le Conseil d'Etat

- à faire transmettre par ses services les informations officielles de la FAO à tout particulier ou à toute entreprise du canton de Genève qui le demande, sans restriction aucune ;
- à revenir temporairement à une version papier de la FAO comme auparavant, bien évidemment imprimée à Genève ;
- à créer une structure spécifique, composée d'anciens travailleurs de l'imprimerie, du graphisme ou de secteurs assimilés, afin de leur assurer un travail et une dignité pour leur fin de carrière (cette structure pouvant être privée, associative ou publique) ;
- à assurer la transition du papier au numérique dans les meilleures conditions, à la fois pour les professionnels, les simples citoyens et les travailleurs ;
- à veiller au principe de préférence cantonale.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La transition numérique de la Feuille d'avis officielle de l'Etat de Genève s'est réalisée de manière brutale, dans l'intention de réaliser une économie. Une économie qui, finalement, semble coûter cher plutôt que rapporter.

Plusieurs professionnels de l'immobilier et associations de sauvegarde se sont plaints de la situation, précisant qu'ils devaient prendre un abonnement auprès d'une société externe. Il m'a été indiqué que la société serait vaudoise et qu'elle bénéficierait d'un monopole à ce sujet. Un particulier membre d'une association a cherché à avoir les données brutes de l'Etat qui ne seraient livrées qu'à ladite société. Y a-t-il eu un appel d'offres ? Nous ne sommes pas au courant.

Dans le même temps, des ouvriers de l'imprimerie, en général en fin de carrière, ont été licenciés et ont perdu tout espoir de trouver un emploi, la situation de ce secteur étant plus que difficile.

Chacun peut constater que la transition numérique de la FAO est une catastrophe à tous points de vue.

Maintenant, il convient d'assurer une transition véritablement équilibrée. Pour ce faire, les motionnaires proposent de rétablir la FAO papier et de permettre une transition progressive et efficace sur les supports numériques en évitant cette dangereuse précipitation.

Pour réaliser cette transition dans les meilleures conditions, nous proposons la mise en place d'une structure spécifique qui emploierait des travailleurs en fin de carrière des domaines de l'imprimerie, du graphisme ou assimilés. Cette structure pourrait avoir la forme la plus appropriée : privée, associative ou publique.

Dans ces domaines, nous disposons de personnes ayant des compétences et voulant démontrer ce dont elles sont capables. Il serait stupide de les sacrifier.

En réalisant les buts de cette motion, on obtiendrait un plus à la fois au niveau du service rendu à l'économie et à la population et au niveau social en redonnant de la dignité aux travailleurs en fin de carrière.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion.